

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE QUEMPEL-GUEZENNEC EN DATE DU 09 NOVEMBRE 2018**

L'an deux mille dix-huit, le neuf novembre, à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gilbert LE VAILLANT, Maire.

Date de convocation : 30 octobre 2018

Membres en exercice : 15

Présents : Gilbert LE VAILLANT, Serge LE GOFF, Annie LE GOFF, Jean-Marc LE SAINT, Joële GERVAISE, Patricia GUYOMARD, Jean-Paul LE CALVEZ, Joël BREXEL, Patricia LETEXIER, Loïc LE MARECHAL, Pauline TROADEC, Claire MARTINEAU

Absents excusés : Philippe MOULINET, Aurélie LE GONIDEC, Thierry ROGER,

Votants : 12

Secrétaire de séance : Joële GERVAISE

1 – Approbation du procès-verbal du 6 septembre 2018

Voté à l'unanimité

2 – Modification des statuts de Guingamp Paimpol Armor-Argoat Agglomération

Monsieur le Maire donne lecture du projet de délibération de modification des statuts de la communauté d'agglomération.

Il précise qu'à l'issue des votes de tous les conseils municipaux, un arrêté préfectoral redéfinira les compétences de GP3A.

L'ensemble du Conseil municipal s'abstient par manque de clarté dans les compétences de l'agglomération.

Les élus souhaiteraient une liste exhaustive de toutes les compétences.

3 – Modification des statuts du SDE

Monsieur le Maire expose que le domaine de l'énergie est toujours en constante évolution, de nouveaux projets sont engagés par le SDE22 notamment dans les domaines suivants :

- Rubrique mobilité : le développement de l'activité GNV, la production et distribution d'hydrogène,
- Rubrique Maîtrise de l'énergie : réalisation des travaux (3x22),
- Rubrique activités complémentaires : Création et participation dans des sociétés commerciales,
- Rubrique SIG : Pour l'activité PCRS.

Cela nécessite l'adaptation des statuts du SDE22 dont notre commune est adhérente. Après lecture de Monsieur le Maire des modifications des statuts, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents adoptent les nouveaux statuts du SDE.

4 – Aménagement de la Place de la Mairie et de la Place Saint-Pierre

Monsieur le Maire fait le point sur les travaux, l'entreprise EUROVIA a quasi terminé la partie basse du bourg, reste à couler le béton lavé et à poser les pavés.

L'entreprise LE GALL de Runan a percé le mur du préau pendant les vacances scolaires.

Monsieur le Maire propose la mise en place d'une œuvre d'art sur la place, celle-ci serait réalisée par Thoma RYSE, artiste local. Adopté à l'unanimité.

Concernant la mise en lumière de l'église, aucune subvention n'est attribuée pour le moment.

Monsieur le Maire évoque l'aménagement du site de Goasvilinic, il est nécessaire de faire appel aux ABF (Site inscrit, Loi littoral et natura 2000), ils ont énormément d'exigence.

Succession LE PACHE : le dossier suit son cours auprès du notaire.

5 – Renouvellement de la ligne de trésorerie

Monsieur le Maire propose le renouvellement de la ligne de trésorerie pour un montant de 300 000 €. Accord à l'unanimité.

6 – Décision modificative de début d'exercice – Budget communal

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de délibérer afin d'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2017 (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

Monsieur le Maire rappelle que le montant des crédits inscrits au budget 2018 est de 1 210 169 €. Ainsi, le conseil municipal doit délibérer pour affecter au maximum 302 542,25 €.

Adopté.

7 – Tarifs communaux

Dossier joint en annexe

8 – Questions diverses

La fibre devrait être installée sur l'ensemble de la commune pour le 30 novembre prochain.

Monsieur le Maire propose de planter un chêne le 11 novembre pour les 100 ans de l'armistice.

Fin de séance 20h15

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE QUEMPEL-GUEZENEC EN DATE DU 10 JANVIER 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le dix-janvier, à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gilbert LE VAILLANT, Maire.

Date de convocation : 04 Janvier 2019

Membres en exercice : 15

Présents : Gilbert LE VAILLANT, Annie LE GOFF, Jean-Marc LE SAINT, Joële GERVAISE, Jean-Paul LE CALVEZ, Patricia GUYOMARD, Joël BREXEL, Thierry ROGER, Aurélie LE GONIDEC, Pauline TROADEC, Loïc LE MARECHAL,

Absents : Serge LE GOFF, Philippe MOULINET, Claire MARTINEAU, Patricia LETEXIER,

Votants : 11

Secrétaire de séance : Joële GERVAISE

1 –PV du 9 novembre 2018 approuvé à l'unanimité

2 – Point sur les travaux d'aménagement des Places de la Mairie et Saint-Pierre

Monsieur le Maire fait un état des lieux des travaux :

La voirie entre le pignon de la rue du stade et l'épicerie a totalement été refaite pour cause de sol très argileux.

L'entreprise EUROVIA sera présente sur la commune à partir du 14 Janvier. La rue du stade sera réouverte à la circulation vers la fin janvier.

Le mur du cimetière a été rejointoyé par l'entreprise LE GALL de Runan. Les murets, côté école, seront nettoyés à la pression d'eau.

Le béton désactivé n'a pas encore été coulé. Les potences d'éclairage public et les panneaux indicateurs doivent être posés préalablement.

Le bar le 'Sovedeso' est désormais accessible aux personnes à mobilité réduite.

Un abri-bus a été acquis, il sera installé par une équipe municipale.

L'accès des toilettes publiques se fera désormais par le jardin de l'immeuble communal. Des travaux à l'intérieur des toilettes sont nécessaires vis-à-vis de leur accès aux personnes à mobilité réduite.

Joële GERVAISE demande la pose de bancs au cimetière.

3 – Acquisitions diverses

Monsieur le Maire fait le point sur les diverses acquisitions.

Un abri-bus pour un montant TTC de 3 996 €uros

Six miroirs routiers pour un montant TTC de 1 827 €uros

De nouvelles clés sécurisées pour la salle et la mairie ont été fabriquées pour un montant TTC de 5 044,87 €uros

4 – Renouvellement convention fourrière animale

La convention est renouvelée pour l'année, la cotisation est de 1 198 €uros TTC.

5 – Rapports GP3A

Les rapports concernant le prix et la qualité du service public de l'eau potable, du service de l'assainissement collectif et du service public d'assainissement non collectif ont été approuvés à l'unanimité.

6 – Demandes de subvention

Monsieur le Maire précise qu'il a sollicité auprès de GP3A des subventions, d'une part pour la création de l'œuvre d'art et d'autre part dans le cadre de la réhabilitation du site de Goasvilinic.

Il ajoute qu'une demande de subvention est également sollicitée auprès de la CUP, et précise qu'au niveau de la clause de revoyure du contrat de territoire une aide de 33 375 €uros est allouée pour le site de Goasvilinic.

7 – DETR

Deux dossiers de demande de DETR seront déposés pour l'année 2019. Un concernera l'aménagement des rues de la fontaine, du Leff, du Goëlo, de l'Argoat et de la rue du Trégor, et l'autre concernera la réhabilitation du site de Goasvilinic.

8 – DPU Astrolabe

Le 12 décembre, la commune a reçu par courrier une demande de déclaration d'intention d'aliéner concernant l'immeuble l'Astrolabe.

Monsieur le Maire interroge les membres du Conseil sur l'exercice du droit de préemption, propose aussi que ce pourrait être l'EPFB qui soit porteur du projet.

Il ajoute qu'une personne du conseil régional vient expertiser le bâtiment le 11 février prochain.

A ce jour, 2 personnes, intéressées pour y faire une activité commerciale ont contacté Monsieur le Maire.

9 – Questions diverses

Fin de séance : 20h00

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE QUEMPEL-GUEZENEC EN DATE DU 28 FEVRIER 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit février, à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gilbert LE VAILLANT, Maire.

Date de convocation : 22 février 2019

Membres en exercice : 15

Présents : Gilbert LE VAILLANT, Philippe MOULINET, Annie LE GOFF, Jean-Marc LE SAINT, Joële GERVAISE, Jean-Paul LE CALVEZ, Patricia GUYOMARD, Joël BREXEL, Claire MARTINEAU

Absents : Serge LE GOFF, Patricia LETEXIER, Pauline TROADEC, Loïc LE MARECHAL, Aurélie LE GONIDEC, Thierry ROGER

Votants : 9

Secrétaire de séance : Joële GERVAISE

1 – Approbation du procès-verbal du 10 Janvier 2019

Le procès-verbal est voté à l'unanimité

2 – Subventions 2019

Monsieur le Maire propose de voter uniquement les subventions communales et cantonales.

ASSOCIATIONS COMMUNALES	ATTRIBUTIONS
Club des 2 rivières	1200 €
Anciens combattants	250 €
Racines et Patrimoine	460 €
Trail de Saint Maudez	600 €
Médaillés Militaires	30 €
APERIP	300 €
Comité d'animation	500 €

ASSOCIATIONS CANTONALES	ATTRIBUTIONS
Comice agricole : Festirurales	368,90 €
Entente du Trieux FC	1 000 €
Action Humanitaire du Trieux	50 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Pontrieux	50 €
ASL Tennis	600 €
Club nautique Pontrivien	70 €
Don du sang bénévole Canton de Pontrieux	80 €
Secours Populaire de Plouëc du Trieux	20 €
Coup de théâtre	40 €

3 – Convention opérationnelle avec l'EPFB

Monsieur le Maire souligne que le conseil municipal a le devoir de penser à la vie économique de la commune. Il explique que l'Etablissement Public Foncier de Bretagne va accompagner la commune pour l'acquisition du commerce l'Astrolabe.

L'EPFB va préempter le bien avec révision du prix à la baisse, la propriétaire souhaite vendre son bien au prix de 60 000 €uros.

Philippe MOULINET émet des réserves sur l'acquisition de ce bien, on ne peut pas dit-il acheter toutes les maisons du bourg. Il vote contre le projet.

4 – Contrat de ruralité

Monsieur le Maire propose de présenter le dossier de réhabilitation du site de Goasvilinic au contrat de ruralité.

Monsieur le Maire a rencontré des architectes paysagistes qui vont travailler sur le projet, ils estiment un coût de travaux de l'ordre de 180 000 €uros. Le projet engloberait un aménagement paysager, la réfection du chemin de halage, l'installation d'un abri-sonore et de bornes d'informations.

Le projet est validé à l'unanimité.

5 – Travaux

Les travaux d'aménagement des Places de la Mairie et Saint-Pierre devraient être terminés aux environs du 15 avril.

L'enrobé dans la rue du stade va être refait.

Les commerces ont subi une perte d'activité pendant les travaux, Monsieur le Maire propose de leur verser une aide pour perte de marge brute.

Jean- Marc LE SAINT souligne que tous les commerces ont souffert.

6 – Projets 2019

Monsieur le Maire énumère les projets 2019

- Aménagement des rues du Leff, de la fontaine, de l'Argoat et du Trégor.
- La mise en lumière de l'église, l'éclairage du monument aux Morts, et de l'œuvre d'art.

Philippe MOULINET suggère qu'en parallèle de l'aménagement de la rue de la fontaine, d'aménager l'atelier communal.

Plusieurs élus pensent qu'il serait préférable de le délocaliser.

7 – Questions diverses

La commission de finances est fixée au lundi 11 mars à 18h30

Le mardi 12 mars aura lieu la réunion Grand débat à 19h30.

Jean-Marc LE SAINT fait remarquer qu'il est urgent d'élaguer les arbres dans la descente de Goasvilinic. Il est décidé de passer le lamier.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu par Monsieur Yvon MEHEU. Monsieur MEHEU souhaiterait que le commune borne son terrain puisque la VC 12 traverse sa propriété.

Monsieur le Maire propose que les frais soient pris à charge pour moitié et remboursement des frais par la suite si le bien est vendu.

Fin 19h45

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE QUEMPEL-GUEZENEC EN DATE DU 28 MARS 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit mars, à seize heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gilbert LE VAILLANT, Maire.

Date de convocation : 21 mars 2019

Membres en exercice : 15

Présents : Gilbert LE VAILLANT, Serge LE GOFF, Philippe MOULINET, Annie LE GOFF, Jean-Paul LE CALVEZ, Thierry ROGER, Joël BREXEL, Jean-Marc LE SAINT, Joële GERVAISE, Patricia GUYOMARD, Claire MARTINEAU,

Absents excusés : Pauline TROADEC, Patricial LETEXIER, Loïc LE MARECHAL et Aurélie LE GONIDEC,

Votants : 11

Secrétaire de séance : Joële GERVAISE

1 – Approbation des comptes administratifs et des comptes de gestion 2018

Les comptes administratifs et les comptes de gestion sont votés à l'unanimité des membres présents

2 – Affectations des résultats

Budget COMMUNE

Constatant que le compte administratif fait apparaître un **excédent de fonctionnement de 365 069,93 €**

Le Conseil Municipal DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

3 – Vote des taux : baisse des impôts de la commune

Monsieur le Maire propose que nous adoptions une baisse des impôts de 3%.

Pourquoi faire cette proposition ? Pour au moins 2 raisons :

- Avec la hausse brutale et durable des carburants et des sources d'énergie en général, de nombreux ménages ont été fragilisés financièrement. Je pense que c'est juste que la commune fasse preuve de solidarité.

- Appliquer cette baisse aujourd'hui est largement supportable pour le budget communal malgré la spoliation annuelle de plus 48 500 € qui ont été transférés sans explications à des communes où villes bien plus riches que la nôtre. En conservant cette somme, nous aurions pu aujourd'hui les faire baisser de près de 18%.

Nous sommes dans un environnement où nos finances sont saines.

Cette baisse nous permet de conserver notre capacité de financement et elle ne remet nullement en cause nos investissements futurs

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, **DECIDE** la baisse de 3% des taux d'imposition pour l'année 2019.

Les taux sont les suivants :

- **Taxe d'habitation** : 14,85 %
- **Taxe foncière (bâti)** : 17,01 %
- **Taxe foncière (non bâti)** : 59,53 %

4 – Vote des budgets primitifs

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les propositions budgétaires 2019 pour le budget communal et les budgets annexes.

Budget communal : celui-ci s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de 946 864,00 € et en dépenses et recettes d'investissement à la somme de 1 392 360,00 €.

Budget port : celui-ci s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de 5001,14 € et en dépenses et recettes d'investissement à la somme de 2 627,30 €.

Budget régie transport scolaire : celui-ci s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de 10 000,00 € et en dépenses et recettes d'investissement à la somme de 0 €.

Budget lotissement la Providence : celui-ci s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de 56 805,02 € et en dépenses et recettes d'investissement à la somme de 139 740,11 €.

Budget lotissement l'Astrolabe : celui-ci s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de 54 946,26 € et en dépenses et recettes d'investissement à la somme de 80 525,21 €.

Monsieur le Maire propose alors au conseil de passer au vote des budgets primitifs 2019.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

ADOpte les différents budgets pour l'exercice 2019

- **Budget communal**

BP : VOTANTS : 11 / POUR : 10 / CONTRE : 1 / ABSTENTIONS : 0

- **Budget port**

BP : VOTANTS : 11 / POUR : 10 / CONTRE : 1 / ABSTENTIONS : 0

Tous les autres budgets sont votés à l'unanimité

Analyse des comptes administratifs et du budget primitif 2019

Monsieur le Maire fait part des principaux indices du compte administratif et du budget primitif.

Excédent de fonctionnement de la seule année 2018 : 338 587 € après que l'on nous ait retiré, sans explication la DSR cible et autres pour 48 600 €.

Délai de récupération de la dette : coefficient, 1,54 soit 18 mois

Nous avons une bonne situation financière. Cependant, notre gestion au quotidien doit encore pouvoir s'améliorer, nous devons continuer de travailler en prenant en compte notre marge de progrès.

Tous les ans, nos budgets d'investissement s'élèvent à environ 1,5M. Pour 2019 nous avons bugétisé 1,4M.

5 – Vote des subventions

ASSOCIATIONS DEPARTEMENTALES	ATTRIBUTIONS
SNSM	100 €
France ADOT Don d'organes	20 €
La Pierre le Bigaut	20 €
Ligue contre le Cancer	20 €
Leucémie Espoir	20 €
Fondation du Patrimoine	50 €

ASSOCIATIONS SPORTIVES	ATTRIBUTIONS
Atelier chorégraphique Ecole de danse	20 €
Paimpol Armor Rugby Club	20 €
Trégor Goëlo Athlétisme Guingamp	20 €
Studio Danse	20 €

6 – Questions diverses

Monsieur le maire fait part au conseil de plusieurs questions diverses qu'il propose de commenter.

1 - Succession LE PACHE

Elle comprend 2 parties qui peuvent potentiellement nous intéresser pour un projet qui pourrait être porté par l'EPFB :

-Partie garage avec la démolition, la dépollution et le nettoyage du site à effectuer.

Objectif potentiel : réalisation d'un parking

-Partie maison : situé au bourg cet immeuble peut être réhabilité à usage d'habitation avec de nombreuses aides à l'appui.

Après un récent échange avec l'étude notariale, la notaire nous demande de faire une proposition sur le montant que la commune serait disposée à proposer pour acquérir soit :

-le garage seul

-le garage et la maison

2 - Question relative au génie civil à la charge d'INEO dans le cadre du déploiement de la fibre optique

Y-a-t-il sur le territoire de la commune des anomalies liées à l'installation de la fibre optique ?

INEO demande de valider la conformité des travaux de génie civil. En accord avec le conseil, Monsieur le Maire propose d'effectuer avec INEO, une vérification des travaux avant leur validation définitive.

3 - Dossier de Monsieur VOLLANT

La commission des travaux s'est rendue sur place il y a déjà plusieurs mois, la situation est toujours figée.

Le passage des tracteurs au pied de la maison dans les conditions que l'on connaît, interdit à Monsieur VOLLANT de mettre en place son projet de gîtes ruraux. Monsieur VOLLANT requiert, l'autorisation de créer un chemin de détournement, la commune récupérant ce nouveau chemin en échange de l'ancien. Dans les propositions, le demandeur empierre le nouveau chemin à ses frais et prend à sa charge l'ensemble de dépenses occasionnées par l'échange et la création du chemin. Reste à obtenir l'autorisation des agriculteurs et riverains impactés par cette modification.

4 - Proposition de bénévolat

Proposition que je vous soumetts :

Femme, jeune retraitée, nouvellement installée sur la commune, souhaite s'investir dans une démarche de bénévolat avec expérience antérieure :

-soutien scolaire pour les enfants

-activités manuelles avec les enfants

-cours de cuisines : recettes simples pour les enfants

Joële contactera la personne.

5 - Etat d'avancement des échanges sur le PLUI

Jean-Paul LE CALVEZ qui a à charge avec Monsieur le Maire de suivre la mise en place du PLU-i effectue une synthèse des travaux en cours.

Le PLUI obéit, d'un part, aux objectifs de la loi du SCOT en matière d'économie de consommation foncière, d'autre part, aux objectifs du PLH qui déterminent le nombre de constructions neuves et une résorption de l'habitat vacant en fonction d'un objectif de croissance démographique de + 0,3%, et enfin aux objectifs du SAGE avec la reconquête de la qualité de l'eau.

Il relève, une restriction particulière pour les permis de construction des maisons neuves, une incitation à la réhabilitation de l'habitat ancien.

La commune doit, en conséquence être très vigilante sur l'habitat ancien notamment et dans la mesure du possible se porter acquéreuse pour assurer la densification de l'habitat notamment dans l'environnement du bourg.

6 - Autorisation d'effectuer un prêt de 100 000 € sur 8ans en cas de prévision de tension sur les taux d'intérêt à long terme, prêt qui pourrait être affecté aux lotissements.

7- Informations sur les travaux

Monsieur le Maire poursuit ses explications sur les travaux en cours.

En fin d'année 2019, nous devrions avoir quasiment terminé l'aménagement des places du bourg et de ses entrées et engagé l'éclairage de l'église.

Aménagement de la place du bourg

-Le revêtement des 2 plateaux inférieurs de la place centrale.

Le béton désactivé classique pourrait nécessiter un entretien régulier au karcher, l'eau charrie les différentes saletés qui finissent par être bloquées par les gravillons saillants.

Un groupe d'élus en charge du suivi du chantier de la place s'est rendu à St Quay-Portrieux voir des travaux effectués en béton brossé.

Les élus présents ont unanimement été séduits par le revêtement ainsi que par les équipements.

Monsieur le Maire précise que l'on n'est pas dans l'exubérance, on a du granit sur la place du monument aux morts, le reste c'est du béton sous forme moderne.

Au final, nous devrions avoir une belle place du bourg, ce sont là les observations et les dires d'une écrasante majorité voire la quasi-totalité de la population.

Ceci étant, laissons, les quelques esprits ringards de côté, ils seront toujours dans la critique ils ne font pas avancer la cause de la commune.

Œuvre d'art : Elle arrivera avec ses observations et ses interrogations sur son bien-fondé.

Je rappelle ici, qu'il y a eu unanimité du conseil municipal pour l'adoption du projet d'aménagement du bourg ainsi que de celui de l'œuvre d'art.

Il n'y a eu aucune voix discordante.

Ces aménagements sont essentiels pour le développement de la commune, ils participent à :

- l'amélioration de l'image et du dynamisme de la commune.

- Sortir des sentiers battus.

-Développer l'art et la culture : ces deux aspects ne sont pas réservés aux villes, les communes rurales ont aussi des droits à l'accès :

-Faire connaître et à faire travailler un artiste local

Si on ne réagit pas, toutes nos communes rurales vont continuer de s'enliser, je vous invite à ce qu'on relève la tête pour sortir de l'ornière.

Fin de séance : 18h45

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE QUEMPEL-GUEZENNEC EN DATE DU 20 MAI 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-mai, à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gilbert LE VAILLANT, Maire.

Date de convocation : 14 mai 2019

Membres en exercice : 15

Présents : Gilbert LE VAILLANT, Serge LE GOFF, Philippe MOULINET, Annie LE GOFF, Jean-Paul LE CALVEZ, Thierry ROGER, Joël BREXEL, Jean-Marc LE SAINT, Joële GERVAISE, Patricia LETEXIER, Loïc LE MARECHAL et Aurélie LE GONIDEC,

Absents excusés : Pauline TROADEC donne procuration à Jean-Marc LE SAINT

Patricia GUYOMARD donne procuration à Annie LE GOFF

Claire MARTINEAU

Votants : 14

Secrétaire de séance : Joële GERVAISE

1 – Approbation des procès-verbaux des conseils municipaux des 28 février et 28 mars 2019

Votés à l'unanimité

Suite à l'approbation des procès-verbaux, Monsieur le Maire a tenu à répondre à Monsieur le Maire de Saint-Clet à propos du litige sur la participation des frais concernant les Atsems.

1-Les statuts du RPI dont la création remonte à 1992, n'affectent aucune charge commune ni à l'une ni à l'autre des communes concernées.

Selon les statuts, il revient donc à chaque commune d'assurer les charges de fonctionnement des classes inhérentes à son propre site, à l'exception cependant du transport scolaire entre les deux communes. Formellement un budget annexe établi par la commune de Quemper-Guézennec, assure cette mission.

2-Au démarrage de l'année scolaire 2002-2003, le maire de St Clet avait été contraint d'augmenter la durée de travail des atsems de 2h/jour. J'avais personnellement accédé à sa demande de participation financière, sur la base de 1h par jour, proposition validée par le conseil municipal le 19/09/2002. Une délibération formalise cette prise en charge.

J'ajoute, que si toutefois, il y avait eu un accord antérieur sur le partage des frais à 50/50, cette délibération était sans objet.

-Chaque année jusqu'en 2015, la commune de Quemper-Guézennec honorait sur la base de la bonne foi, le paiement des sommes mandatées par St Clet.

A compter de 2016, j'ai voulu connaître l'origine et les fondements de ces mandats avec pour seuls justificatifs présentés par la commune de St CLET, un relevé des salaires et charges de tous les atsems.

Personnellement, je m'en remettais à notre accord validé le 19/09/2002 (cf. décision du conseil municipal ci-dessus) et trouvais ainsi la somme réclamée totalement disproportionnée par rapport à notre engagement de partage des frais de 1h par jour.

Des recherches de justificatifs : engagements, conventions délibérations, modifications statutaires etc. ont été effectuées de notre côté et également réclamés auprès de la commune de St Clet.

A ce jour, aucun justificatif complémentaire ne nous est parvenu et pour être complet, aucun écrit ne nous a été opposé.

3-Autres éléments du dossier

-Dans l'hypothèse où la commune de QUEMPER-GUEZENNEC devait assumer une charge financière partagée, la municipalité aurait évidemment eu le droit et le devoir d'être associée à la gestion de ces employés.

Or, nous n'avons jamais été consultés, ni sur l'embauche des atsems ni sur les conditions d'exercice de leur fonction. La commune de St Clet a assuré unilatéralement la gestion des atsems sans nous en référer.

-En assurant le règlement de sommes non justifiées, nous devons reconnaître une négligence manifeste de notre part. Mais le fait que la commune de QUEMPER-GUEZENNEC ait, selon nous indûment acquitté ces sommes pendant toute cette durée, ne confère aucun droit à St CLET de continuer de revendiquer ce paiement.

Par ailleurs, toutes transactions financières entre collectivités doivent émaner, d'une convention et d'une délibération des collectivités concernées. Il faut une décision contractuelle (Réponse JO SENAT numéro 03665 du 23/08/2018).

Ce différend doit trouver une solution en dehors de toute polémique qui risquerait d'être préjudiciable au RPI.

-Il existe bien une solution logique que je suis en mesure de proposer.

Les deux communes, du fait de leur fonctionnement en RPI, établissent une comptabilité de leur frais de fonctionnement avec une prise en charge à 50% pour chaque commune. Cette solution donnerait du sens au RPI.

2 – Immeuble l'Astrolabe : Délibération pour l'acquisition de l'usufruit temporaire

Monsieur Le Maire rappelle le projet de la municipalité de réaliser une opération mixte logement à l'étage et commerce en rez-de-chaussée en réhabilitant l'ancien bar situé 3, rue du Trégor à Quemper-Guézennec.

Ce projet va nécessiter l'acquisition de l'emprise foncière sise 3, rue du Trégor à Quemper-Guézennec. Pour l'acquisition et le portage de ces emprises, la commune de Quemper-Guézennec a décidé de faire appel à l'Etablissement Public Foncier de Bretagne (EPF Bretagne), par le biais d'une convention opérationnelle d'action foncière signée le 3 avril 2019.

Ce projet entrant désormais dans sa phase de réalisation, il convient que l'EPF revende l'usufruit temporaire de l'immeuble à la commune de Quemper-Guézennec. Ainsi la commune pourra y réaliser les travaux de réhabilitation notamment dans un premier temps, la partie du bien destiné à accueillir un commerce.

Voté par 14 voix pour et un contre.

3 – Eclairage public à Crec’h Lein Mor

Des candélabres ainsi qu’un abri bus vont être installés à Crec’h lein Mor, Monsieur le Maire justifie ces installations par le fait que des enfants attendent le car le matin dans la pénombre.

Le SDE a estimé le coût de l’opération soit 30 800,00 €uros HT, et conformément au règlement financier, la participation de la commune est de 60% du coût HT soit 18 480,00 €uros.

Accord à l’unanimité.

4 – Immeuble LE PACHE : Proposition

Monsieur le Maire rappelle que l’immeuble LE PACHE a fait l’objet d’une procédure de mise en péril, procédure validée par le Tribunal Administratif de Rennes.

En exécution de cette procédure, la commune peut ainsi mettre en œuvre la démolition du garage.

Cependant, le coût particulièrement élevé de la démolition et de la dépollution, peut dans l’immédiat constituer un obstacle pour la commune.

Après échanges, les élus concluent que la mise aux normes environnementales devient un impératif à très court terme. Afin d’aboutir à un règlement amiable, la commune de Quemper-Guézennec propose de se porter acquéreur comprenant l’ensemble immobilier pour la somme maximum de 20 000 €uros. Cette somme constitue une somme plafond prenant en compte notamment l’énorme coût de la mise aux normes du site.

5 – Réfection des toilettes publiques

Monsieur le Maire présente un devis de Monsieur Philippe LE MAT, moins disant, relatif à la réfection des toilettes publiques. Le devis s’élève à 8 930,00 TTC. Proposition acceptée

6 - PLUi

Jean-Paul LE CALVEZ expose les avancées du PLUi au sein de GPA. Il propose qu’une personne de GPA vienne faire un point avec les élus sur l’évolution de ce dernier.

7 – SDE : Mise en lumière de l’église et éclairage de la Place de la Mairie

Monsieur le Maire présente la nouvelle étude de l’aménagement de l’éclairage public de la place de la Mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le projet d’éclairage de l’œuvre d’art présenté par le Syndicat Départemental d’Energie des Côtes d’Armor pour un montant estimatif de 7 250 €uros HT.

La participation de la commune est de 60 % du coût total HT de l’opération, soit 4 350 €uros.

De plus, Monsieur le Maire fait part de sa rencontre avec Monsieur Yann KERSALE, éclairagiste et Monsieur Jacques RIOULT du Conseil régional. La commune pourra prétendre à l’octroi d’une subvention avec le Conseil Régional mais il est, d’abord, nécessaire d’affiner le projet du SDE.

8 – Site de Goasvilinic

Monsieur le Maire explique qu’il convient d’avoir 2 projets distincts, un pour le port et un pour le chemin de halage.

Un architecte a élaboré un avant-projet pour la partie port. Monsieur le Maire présente les premières propositions d’aménagement.

9 – Questions diverses

Le conseil municipal propose une indemnité aux commerçants ayant subi des dysfonctionnements pendant les travaux d'aménagement de la Place du bourg. Monsieur le Maire propose de compenser la perte de la marge brute pour l'épicière soit 600 €uros et un forfait pour le Sovedeso soit 200 €uros. Accord à l'unanimité.

Monsieur le Maire confirme que l'inauguration de l'aménagement de la Place de la Mairie et de la Place Saint-Pierre aura lieu le 6 septembre prochain.

La municipalité a fait l'acquisition pour un coût de 1 179,30 €uros de matériel pour les personnes malentendantes. Le matériel est installé dans la salle du conseil municipal.

La commune va vendre le salon de coiffure à Madame Catherine PARANTHOEN, le prix de vente se situera entre 25 000 et 26 000 €uros.

Loïc LE MARECHAL s'abstient sur la forme.

Fin de séance : 20h30